



Permis d'aménager Des Rosès

ANNEXE AU REGLEMENT

Octobre 2022

urbago ●
Atelier d'urbanisme

2 bis rue Raymond Meignan
49630 CORNE/LOIRE AUTHION
02.52.35.04.92 urbago@sfr.fr



Michaël RIPOCHE
Ing. Paysagiste-Concepteur
Directeur de la S.A.S.

Tél : 07 89 79 42 49
2 Lot. de la Garenne
La Pièce du Pâtis
49330 ETRICHE



Annexe au règlement

Répartition de la surface de plancher maximale par ilot

Avant tout dépôt de permis de construire, la cote d'implantation de la construction sera définie par le constructeur après que ce dernier ait contrôlé les niveaux des réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales sur le plan de recollement défini après viabilisation du lotissement et disponible en mairie.

Avant le démarrage de sa construction, l'acquéreur devra s'informer, vérifier ou faire vérifier les cotes altimétriques des boîtes de raccordement des eaux usées et des eaux pluviales placées à l'intérieur de leur lot.

Outre la surface de plancher en référence à l'annexe du règlement, la cote projet RDC est définie au PA 8 Plans techniques. Elle est à respecter pour chaque lot. Une marge de tolérance de + 10 cm par rapport à la cote indiquée est admise.

L'attribution de la surface de plancher sera précisée ultérieurement pour chaque projet sur une attestation jointe à la demande de permis de construire

ILOT A				
Surface du terrain de l'opération	Surface de l'îlot constructible	Nombre de lots constructibles approximatif	Surface de plancher maximale	Surface d'espace libre et de pleine terre
938 m ²	602 m ²	4	938 m ²	0m ²

ILOT B					
Surface du terrain de l'opération	Surface de l'îlot constructible	Nombre de lots constructibles approximatif	Surface de plancher maximale	Surface d'espace libre – 35% minimum	Surface de pleine terre – 30% minimum
2298 m ²	1122.5 m ²	6	2298 m ²	804.3 m ²	689.4m ²

ILOT C				
Surface du terrain de l'opération	Surface de l'îlot constructible	Commerce + Nombre de lots constructibles approximatif	Surface de plancher maximale	Surface d'espace libre et de pleine terre
735 m ²	735 m ²	4	735 m ²	0m ²

SOULAIRE ET BOURG - Permis d'aménager LES ROSES - Annexe

Numéro du lot	Surface du lot	Surface de plancher maximale (*1/2 de la surface du lot)	Surface d'espace libre – 35% minimum	Surface de pleine terre – 30% minimum
1	489 m ²	244.5 m ²	171.1	146.7
2	517 m ²	258.5 m ²	180.9	155.1
3	456 m ²	228 m ²	159.6	136.8
4	499 m ²	249.5 m ²	174.6	149.7
5	449 m ²	224.5 m ²	157.1	134.7
6	448 m ²	224 m ²	156.8	134.4
7	497 m ²	248.5 m ²	173.9	149.1
8	505 m ²	252.5 m ²	176.7	151.5
9	502 m ²	251 m ²	175.7	150.6
10	471 m ²	235.5 m ²	164.8	141.3
11	502 m ²	251 m ²	175.7	150.6
12	464 m ²	232 m ²	162.4	139.2
13	424 m ²	212 m ²	148.4	127.2
14	507 m ²	253.5 m ²	177.4	152.1
15	494 m ²	247 m ²	172.9	148.2
16	505 m ²	252.5 m ²	176.7	151.5
17	553 m ²	276.5 m ²	193.5	165.9
18	535 m ²	267.5 m ²	187.2	160.5
19	578 m ²	289 m ²	202.3	173.4
Total / 9 395 m ²		Total / 4967.5 m ²	3288.2	2818.5

Ces surfaces sont précisées dans le plan de bornage

